

Privilège—M. Knowles

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je parlerai très brièvement. Étant donné les remarques et l'éloquent plaidoyer du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), je crois, madame le Président, qu'il convient de noter que les deux partis de l'opposition adoptent la même position au sujet de cette motion.

Je constate avec intérêt que le NPD, qui a permis au gouvernement de renvoyer l'affaire rapidement au comité, s'inquiète vivement de l'attitude du gouvernement en ce qui concerne le fonctionnement de ce comité. Quand nous parlons des droits fondamentaux des particuliers et des députés, rien n'est plus clair que la position adoptée par le leader du gouvernement à la Chambre. Le 24 octobre 1980—et c'est ce qui était entendu—il a déclaré qu'il appartenait au comité de décider si le débat devait être télédiffusé et que M^{me} le Président était responsable de l'organisation matérielle.

De toute évidence, madame le Président rendait une décision dans la lettre qu'elle adressait au président du comité spécial des invalides et des handicapés. Vous avez rendu une décision. Si le leader du gouvernement à la Chambre ne sait pas exactement quelle est la situation à l'heure actuelle et comme il a promis que le financement ne poserait aucun problème, il constatera que la situation a changé. Si on me permet de faire des conjectures sur la réaction du Nouveau parti démocratique en l'occurrence, je dirai qu'il dénoncera le marché bien comme conclu par le premier ministre (M. Trudeau) et le chef du Nouveau parti démocratique.

C'est une affaire grave. Le gouvernement devra examiner sérieusement la position qu'il adoptera s'il veut que l'examen de cette motion se poursuive de façon ordonnée.

Des voix: Bravo!

● (1630)

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement dans ce débat. Je voudrais signaler au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) qu'il s'est mépris—pour rester poli—en déclarant que notre parti était d'accord pour qu'on termine rapidement le débat constitutionnel à la Chambre des communes. Notre parti s'est opposé à la clôture imposée par le parti libéral. Nous étions en faveur du prolongement du débat. Le leader de l'opposition (M. Clark) vient de dire haut et fort que nous étions favorable au renvoi de l'affaire au comité. C'est exact. Nous avons défendu une position que désapprouve le chef de l'opposition, mais il s'agit d'une position de principe.

Cette résolution comporte en effet un certain nombre de principes que nous approuvons. Par ailleurs, nous voudrions proposer un certain nombre de modifications et d'aménagements constructifs. C'est dans cette optique que notre parti a abordé ce débat et, c'est dans cette optique que nous avons abordé la question constitutionnelle. C'est ainsi que nous comptons essayer d'éviter autant que possible les mesquineries de la politique politicienne sur le rapatriement de la Constitu-

tion et c'est ainsi que nous comptons rapatrier la Constitution. C'est à cause de cet engagement, madame le Président, que je voudrais préciser la position du Nouveau parti démocratique au sujet de la procédure. Comme le chef de notre parti l'a déclaré aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les propositions elles-mêmes qui sont en jeu, mais aussi la façon dont le gouvernement procède et la façon dont il présente cet ensemble de mesures au Parlement du Canada et aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Rae: A notre avis, c'était une erreur que d'imposer la clôture. C'était une erreur très grave, qui nuit à la crédibilité du gouvernement quand il déclare vouloir développer un consensus aussi vaste que possible. A notre avis, l'attitude qu'a adoptée le premier ministre (M. Trudeau) face aux revendications et aux positions des Canadiens de l'Ouest est erronée.

Enfin, la façon dont le gouvernement a traité ce comité et son attitude relativement à une prolongation de son mandat . . .

M. Clark: Est-ce que le marché que vous avez conclu était une erreur?

M. Broadbent: Non, nous n'avons pas fait un marché de dupes.

M. Rae: Ce sont eux qui se sont trompés, et gravement, sur la manière de traiter le comité sur la durée des débats au comité et la télédiffusion de ses séances. Le chef de l'opposition a soulevé la question. Il a demandé si notre façon de traiter le tout n'avait pas été une erreur. Je lui répondrai, non, monsieur.

Je n'hésite pas, tout comme mon chef, à déclarer que vient un temps d'affirmer certains principes, de prendre position en tant que parti fédéral. Le chef de l'opposition peut prendre position—je ne suis pas sûr de laquelle, mais enfin, il a le droit de prendre position. Je ne la lui reproche pas. Mais j'estime qu'il est un point très fondamental que le gouvernement doit reconnaître. C'est ceci: le premier ministre ne peut se présenter ici à la Chambre des communes et déclarer qu'il incombe au comité d'en décider pour ensuite confier à Votre Honneur le soin de prendre la décision.

J'ajouterais ici que ce n'est pas la première fois que pareille situation se présente. L'automne dernier, le comité des finances que présidait le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et dont j'étais membre, a étudié la question de savoir s'il serait possible de télédiffuser les travaux du comité lors de l'étude des taux d'intérêt. Nous avons alors été informés par les légistes du Parlement que le comité ne pourrait pas lui-même décider de faire téléviser les délibérations. On nous a obligés de demander l'approbation du Parlement. Lorsque nous avons demandé le consentement unanime du Parlement en vertu de l'article 43 du Règlement, celui-ci ne nous a pas été accordé. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de délibérations télévisées.